DOLBEAU MISTASSINI
LA CHALEUR DU NORD DU LAC

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

→ MISE AUX NORMES SEULEMENT

PISCINE CREUSÉE

PISCINE SEMI-CREUSÉE

PISCINE GONFLABLE/DÉMONTABLE
DE MOINS DE 1,4 M (4'7") DE HAUTEUR

PISCINE HORS-TERRE
DE MOINS DE 1,2 M (4') DE HAUTEUR

Ce formulaire s'adresse aux propriétaires qui doivent effectuer des travaux correctifs afin de conformer leur piscine existante au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*.

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LES TRAVAUX

Adresse .....

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA VILLE	
Numéro de demande	.....
Date de réception de la demande	.....
Date de réception des documents exigés	

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Si le requérant est différent du propriétaire, il doit fournir une procuration signée par le propriétaire l'autorisant à déposer la demande.

Nom .....

Adresse .....

Code postal ..... Courriel .....

Téléphone Cellulaire

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Valeur des travaux ..... $

Exécutant des travaux .....

Dates prévues des travaux Début : ..... Fin : .....

Veuillez d'abord compléter le formulaire d'auto-évaluation du Gouvernement du Québec, disponible à l'adresse : www.quebec.ca/piscinesresidentielles .

Vous devez apporter des correctifs pour chacune des questions à laquelle vous avez répondu « **Non** » dans le formulaire d'auto-évaluation.

Dans la présente demande, cocher seulement les éléments (thèmes) A, B, C, D et/ou E pour lesquels vous devez apporter des correctifs et compléter l'information demandée.

Qu'est-ce qu'une enceinte?
C'est un espace fermé composé d'une clôture, d'un garde-corps et/ou d'un mur, servant à protéger l'accès à la piscine. Une haie ou des arbustes ne peuvent pas constituer une enceinte.

A- ENTRÉE ET SORTIE DE L'EAU

☐

Installer une échelle ou un escalier permettant d'entrer et de sortir de l'eau.

B- ENCEINTE

☐

Installer ou modifier une enceinte (clôture, mur, etc.) de manière à protéger l'accès à la piscine. →

Remplir la section 1

SECTION 1 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ENCEINTE

Type

☐ Clôture

☐ Garde-corps

☐ Mur sans ouverture (porte ou fenêtre)

☐ Mur avec ouverture (porte ou fenêtre)*

*Toutefois, la partie du mur ne doit être pourvue d'aucune ouverture, sous réserve des précisions suivantes:

Fenêtre :

Une fenêtre située à 3 m (9'10'') ou plus du sol du côté intérieur de l'enceinte est autorisée.

Pour une fenêtre située à moins de 3 m (9'10''), elle est également autorisée si son ouverture maximale ne permet pas de laisser passer un objet sphérique de plus de 10 cm (4'') de diamètre. À cet effet, il est possible d'installer un limiteur d'ouverture sauf dans le cas d'une chambre à coucher.

Porte :

Une porte est autorisée si elle se ferme et se verrouille automatiquement et que le verrou du côté intérieur du bâtiment est situé à au moins 1,5 m (5') de hauteur.

Descriptif

Hauteur min 1,2 m (4') : _____

Matériaux : ☐ Bois ☐ Acier ☐ Aluminium ☐ Autres : _____

☐ Mailles de chaîne :

○ Maille d'une largeur de moins de 3 cm (1'')

○ Maille d'une largeur de plus de 3 cm (1'') doit être lattée **(obligatoire).**

Sécurité

☐ L'enceinte empêche le passage d'un objet sphérique de 10 cm (4") de diamètre, même au sol **(obligatoire)**.

☐ L'enceinte n'a pas d'éléments de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade **(obligatoire)**.

C- Porte d'une enceinte

☐ Installer ou modifier la porte d'une enceinte de manière à protéger l'accès à la piscine. →	**Remplir la section 2**

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DE LA PORTE

Sécurité

☐ La porte a une hauteur d'au moins 1,2 m (4') sol **(obligatoire)**.

☐ La porte empêche le passage d'un objet sphérique de 10 cm (4") de diamètre, même au sol **(obligatoire)**.

☐ La porte n'a pas d'éléments de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade **(obligatoire)**.

☐ La porte est munie d'un dispositif de verrouillage automatique et d'un mécanisme de fermeture automatique, installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte, ou du côté extérieur avec un bouton de déverrouillage situé à au moins 1,5 m (5') du sol. **(obligatoire)**.

D- Mur formant une partie d'une enceinte

☐ Compléter le thème précédent « **B- Enceinte** ».

E- Aménagements aux abords de l'enceinte

☐ Déplacer les appareils (filtreur, pompe, chauffe-eau, etc.) afin d'éviter qu'ils facilitent l'escalade de l'enceinte. →	**Remplir la section 3 à la page suivante**

SECTION 3 : DÉTAILS DES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE

Les conduits reliant des appareils à une piscine doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

Appareils	☐ Filtreur, pompe ☐ Chauffe-eau Autre : _____
Implantation des appareils (filtreur, pompe, etc.)	☐ À l'intérieur d'un bâtiment accessoire
	☐ Sous le patio : - Distance de la limite du terrain min 2 m (6'6") : _____
	☐ Ailleurs sur le terrain : - Distance de la clôture (si applicable) min 1 m (3'3") : _____ - Distance de la limite du terrain min 2 m (6'6") : _____
	☐ Les appareils sont situés à plus de 1 m (40") de l'extérieur de l'enceinte (clôture) **(obligatoire)**. Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ne doit être installé à moins d'un mètre de celle-ci.

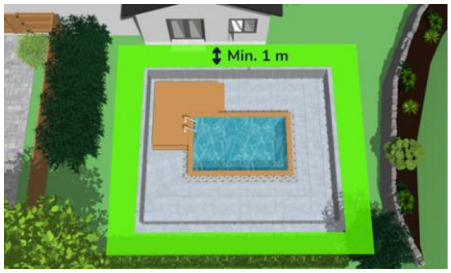

F- PISCINE DOTÉE D'UN PLONGEOIR

* La conformité à la norme BNQ n'est pas exigée pour les plongeoirs existants selon le *Règlement.*

DESCRIPTION DES TRAVAUX

.....

.....

.....

.....

Mise en garde : La présente demande ne concerne que les éléments présents au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. Ainsi, l'obtention éventuelle d'un certificat d'autorisation pour des correctifs à apporter n'entraine pas une reconnaissance de la conformité de votre piscine ou la reconnaissance de droits acquis en vertu de la règlementation d'urbanisme de la Ville.

DOCUMENTS REQUIS

☐ Formulaire d'auto-évaluation de conformité au règlement

☐ Plan d'implantation à l'échelle, préparé par un arpenteur-géomètre ou par le demandeur à partir d'un certificat de localisation, d'une vue aérienne ou d'un croquis, comprenant :

- La résidence avec ses annexes (galerie, patio, terrasse);
- Les bâtiments accessoires (garage, remise, etc.);
- La piscine existante;
- Le filtreur et le chauffe-eau (si applicable);
- Le pont soleil (deck), le patio ou la promenade (trottoir);
- La clôture ou le garde-corps existant et/ou à installer.

☐ Copie du titre de propriété ou de l'offre d'achat, s'il y a lieu.

IMPORTANT : Le fait de ne pas répondre à toutes les questions ou de ne pas fournir les documents requis retardera le traitement de votre demande.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, soussigné, certifie que tous les renseignements fournis concernant la demande sont, à tous les égards, vrais, complets et exacts.

....

Signature du demandeur Date

Ce formulaire n'est pas un permis ni un certificat d'autorisation.

Pour prendre connaissance de la règlementation applicable, veuillez vous référer aux règlements et aux lois en vigueur.

Exemple de plan d'implantation à l'échelle

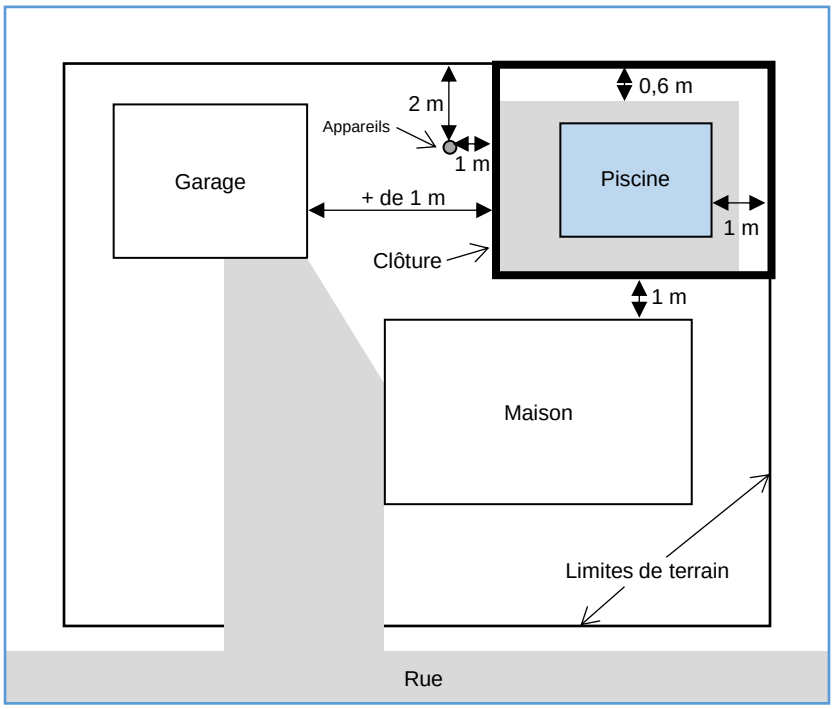

Source des images : Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021.